

WILSON: Eh bien, en ce qui nous concerne, nous n'aurions pas pu le faire plus tôt que cela.

Me DYDE: Vous avez augmenté le prix aussi vite que possible après cette réunion?

M. WILSON: Après que nous eûmes décidé de l'augmenter.

Me DYDE: Et c'est à la réunion que vous avez finalement décidé de l'augmenter?

M. WILSON: Nous avons finalement décidé de l'augmenter une fois de retour au bureau.

Me DYDE: Le même jour?

M. WILSON: Le même jour, oui.

Me DYDE: Et à quel prix l'avez-vous augmenté?

M. WILSON: Nous l'avons porté à 11 cents.

Me DYDE: Et le prix de détail, le prix du consommateur, devint quoi?

M. WILSON: Je crois qu'on avait suggéré 13 cents comme prix du consommateur.

M. FLEMING: Je n'ai pas saisi. "On avait suggéré..."

M. WILSON: Je crois que le prix suggéré pour le détail était 13 cents.

M. MERRITT: Vous ne vendez pas du tout au détail?

M. WILSON: Non.

M. LESAGE: Le prix que vous avez suggéré aux détaillants était...

M. WILSON: 13 cents.

M. LESAGE: 13 cents?

M. WILSON: A l'époque.

M. LESAGE: Oui?

M. WILSON: Oui.

Me DYDE: Maintenant, monsieur Squair, dans son témoignage devant le Comité, qui se trouve, je pense, à la page 406, a dit au Comité que le prix de vente de votre pain au détaillant fut réduit le 25 septembre?

M. WILSON: C'est exact.

Me DYDE: Était-ce une réduction spéciale consentie aux magasins Dominion seulement?

M. WILSON: Non monsieur.

Me DYDE: Fut-elle consentie à tous vos clients?

M. WILSON: C'est exact.

Me DYDE: Et pourquoi cette réduction fut-elle faite?

M. WILSON: La concurrence nous a forcés de faire cette réduction.

Me DYDE: Ce fut une réduction de combien?

M. WILSON: Un demi-cent.

Me DYDE: Avant d'opérer cette réduction, aviez-vous reçu des représentations quelconques d'une association de marchands détaillants?

M. WILSON: Oui, je pense que nous en avons reçu.

Me DYDE: Qui est allé vous voir?

M. WILSON: Personne n'est venu me voir. Je reçus un appel téléphonique.

Me DYDE: De qui avez-vous reçu cet appel téléphonique?

M. WILSON: Je crois que ce fut de monsieur Christensen, de l'Association des marchands détaillants.

Me DYDE: Est-ce monsieur George Christensen?